

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CD119

présenté par

Mme Lejeune, rapporteure, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +         | -         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0         | 5 000 000 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0         | 0         |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0         | 0         |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0         | 0         |
| Prévention des risques                                                                         | 0         | 0         |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0         | 0         |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0         | 0         |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 5 000 000 | 0         |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0         | 0         |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0         | 0         |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 5 000 000 | 5 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0         |           |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP demandent l'augmentation des crédits alloués à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La CNDP doit avoir les moyens d'assurer ses missions dans de bonnes conditions, à savoir garantir le droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets qui ont des impacts environnementaux. Le choix du mix énergétique en France doit en effet faire l'objet d'un débat et ne peut pas être décidé par le seul Président de la République, comme il l'a fait pour la relance du nucléaire.

Par ailleurs, une concertation approfondie et plus systématique constitue un levier décisif d'accélération du déploiement des énergies renouvelables dans notre pays. En effet, les Français et Françaises sont aujourd'hui largement favorables à ces énergies selon les enquêtes d'opinion. Pourtant, de nombreux projets se trouvent enlisés dans des situations de conflits locaux qui finissent au contentieux. La participation populaire permet de limiter ces écueils en offrant aux porteurs de projets d'énergies renouvelables la possibilité de faire évoluer leurs projets d'implantations en fonction des besoins économiques, sociaux et environnementaux locaux. Plus la concertation est sérieuse et faite en amont, moins le risque contentieux est élevé.

Les député.es LFI-NFP proposent de ponctionner 5 millions d’euros en CP et en AE de l’action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l’action 25 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables ». Les député.es LFI-NFP appellent le Gouvernement à lever le gage.